

100 000 € de vacances à gagner dans l'Ain

Article 1 : Organisation

L'Association AINTOURISME ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 34 rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01/07/2020 à 05h00 au 12/07/2020 à 23h00.

Aintourisme organise un jeu concours destiné à soutenir l'économie touristique du département de l'Ain au travers d'un dispositif dit de "chèques cadeaux" à gagner auprès des professionnels du tourisme partenaires de l'événement. Les chèques cadeaux prendront la forme de bons cadeaux (activités/repas à gagner) et de chèques cadeaux d'une valeur de 30€ à utiliser sur une liste de prestataires touristiques partenaires (restaurants traditionnels, activités de pleine nature et sites).

Tous les lots (bons et chèques cadeaux) devront être consommés avant le 31 août 2020 date de fin de l'opération.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse non comprise).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <https://www.ain-tourisme.com/jeu-100000-euros-vacances-ain/>

Pour participer, les internautes sont invités à renseigner sur la page dédiée au jeu concours leur :

- PRENOM
- NOM
- E-MAIL
- CP
- VILLE
- PAYS

Une participation par jour et par personne autorisée, soit 12 participations au total par personne du 1er au 12 juillet 2020 inclus.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- Du 1er au 5ème lot : Un vol en montgolfière 1 heure avec DOMBES MONTGOLFIERES à MARLIEUX (180 € TTC)
- Du 6ème au 15ème lot : Une entrée accrobranche pour 4 personnes au DOMAINE DE LA DOMBES à

ST-PAUL-DE-VARAX (80 € TTC)

- Du 16ème au 25ème lot : Un vol en montgolfière 1h à 1h30 avec MONTGOLFIERES SENSATION (99 € TTC)
- Du 26ème au 35ème lot : Une descente canoë pour 2 personnes 10 km pour 3h avec CANOE 01 ESQUIMAUDE à PONT D'AIN (40 € TTC)
- Du 36ème au 44ème lot : Une descente canoë 2 personnes 14 km en 3h avec CANOE-KAYAK 01 - Base de Longeville A AMBRONAY (38 € TTC)
- Du 45ème au 46ème lot : Une visite de la nurserie et nourrissage d'animaux pour 6 personnes et balade en barque pour 3 personnes pendant 2h au DOMAINE DE LA DOMBES à ST-PAUL-DE-VARAX (78 € TTC)
- Du 47ème au 51ème lot : Un jeu de piste à dos de poneys pour enfant avec EPONA à SANDRANS (15 € TTC)
- Du 52ème au 53ème lot : Une randonnée équestre journée pour 2 personnes avec HUCUL EN DOMBES à MONTHIEUX (170 € TTC)
- Du 54ème au 58ème lot : Une découverte de l'équitation 1 heure pour 2 personnes avec FERME PASSION à ST-TRIVIER-SUR-MOIGNANS (40 € TTC)
- Du 59ème au 63ème lot : Une balade en calèche d'1h30 pour 4 personnes avec dégustation de produits locaux avec LES ATTELAGES DE LA DOMBES à SANDRANS (62 € TTC)
- Du 64ème au 67ème lot : Une balade en calèche d'1h à 1h30 pour 2 personnes avec PASSION TRAITS DE L'AIN à STE-OLIVE (30 € TTC)
- Du 68ème au 72ème lot : ne visite nature étang 1/2 journée pour 4 personnes avec STEPHANE d'AINSTANTS NATURE (48 € TTC)
- Du 73ème au 329ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de Bugey Sud Grand Colombier (30 € TTC)
- Du 330ème au 530ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de Bourg en Bresse Destination (30 € TTC)
- Du 531ème au 669ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de Terre Valserine (30 € TTC)
- Du 670ème au 888ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de Dombes Tourisme (30 € TTC)
- Du 889ème au 1192ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de la Plaine de l'Ain (30 € TTC)
- Du 1193ème au 1413ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire d'Ars Trévoux (30 € TTC)
- Du 1414ème au 1534ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de La Côtière à Montluel (30 € TTC)
- Du 1535ème au 1650ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de Divonne les Bains (30 € TTC)
- Du 1651ème au 1763ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de Haut Bugey Tourisme (30 € TTC)
- Du 1764ème au 1874ème lot : Chèques cadeaux d'une valeur de 30 € à utiliser sur le territoire de Pays de cerdon Rive de l'Ain (30 € TTC)
- Du 1875ème au 1889ème lot : Un pass famille 2 adultes et 2 enfants aux grottes et parc préhistorique de Cerdon (62 € TTC)
- Du 1890ème au 1939ème lot : Un Pass famille 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) aux Jardins Aquatiques de St Didier sur Chalaronne. (20 € TTC)
- Du 1940ème au 1959ème lot : Un Pass famille 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) au chantier médiéval de Montcornelles (54 € TTC)
- Du 1960ème au 1974ème lot : Un Pass famille 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) au parcours aventure du Bugey à Hauteville (64 € TTC)

- Du 1975ème au 1984ème lot : Un repas d'une valeur de 39€ au restaurant O2 SAONE à REYRIEUX (39 € TTC)
- Du 1985ème au 1994ème lot : Un repas d'une valeur de 40€ au restaurant LE RIVE GAUCHE à BEAUREGARD (40 € TTC)
- Du 1995ème au 2004ème lot : Un repas d'une valeur de 34€ au restaurant BELLES RIVES DE SAONE à TREVOUX (34 € TTC)
- Du 2005ème au 2014ème lot : Un repas d'une valeur de 39€ au restaurant CHEZ BIBET à SAINT BERNARD (39 € TTC)
- Du 2015ème au 2024ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LE PETIT PORT à FAREINS (30 € TTC)
- Du 2025ème au 2034ème lot : Un repas d'une valeur de 45€ au restaurant DE RANCET à ST-JEAN-DE-THURIGNEUX (45 € TTC)
- Du 2035ème au 2046ème lot : Un repas d'une valeur de 29,50€ au restaurant LE REGINA à ARS-SUR-FORMANS (29,50 € TTC)
- Du 2047ème au 2056ème lot : Un repas d'une valeur de 46€ pour deux personnes avec concert à la MAISON ECLUSIERE à PARCIEUX (46 € TTC)
- Du 2057ème au 2074ème lot : Une balade en bateau sur la Saône avec apéro pour deux personnes avec INZEBOAT à TREVOUX (32 € TTC)
- Du 2075ème au 2084ème lot : Une balade en giropode de 2h pour 1 personne avec BALADE BEAUJOLAIS GIROPODE à TREVOUX (50 € TTC)
- Du 2085ème au 2099ème lot : Une visite guidée pour une famille (2 adultes, 2 enfants) au CHÂTEAU DE FLECHERES à FAREINS (30 € TTC)
- Du 2100ème au 2104ème lot : Une session de karting de 10 minutes pour 2 personnes chez ONLYKART à DAGNEUX (50 € TTC)
- Du 2105ème au 2109ème lot : Une session bowling 1 heure pour 6 personnes chez ONLYBOWLING à DAGNEUX (55 € TTC)
- Du 2110ème au 2111ème lot : Une session d'1h30 pour enfant à partir de 9 ans chez ONLYPAINTBALL à NIEVROZ (60 € TTC)
- Du 2112ème au 2113ème lot : Une session d'1h30 adulte 150 billes chez ONLYPAINTBALL à NIEVROZ (60 € TTC)
- 2114ème lot : Une carte pour 4 balades à poney d'1h pour enfant 3-7 ans chez EASYCHEVAL à MONTUEL (60 € TTC)
- 2115ème lot : Une carte pour 4 balades à poney pour enfant 3-7 ans chez EASYCHEVAL à MONTUEL (60 € TTC)
- Du 2116ème au 2117ème lot : Un stage initiation journée à partir de 6 ans chez EASYCHEVAL à MONTLUEL (60 € TTC)
- Du 2118ème au 2119ème lot : Un repas d'une valeur de 40 € au restaurant INDOCHINE à MONTLUEL (40 € TTC)
- Du 2120ème au 2125ème lot : Un repas d'une valeur de 40 € au restaurant PER LEI à LA BOISSE (40 € TTC)
- Du 2126ème au 2128ème lot : Un repas d'une valeur de 40€ au restaurant LEMONCELLO à LA BOISSE (40 € TTC)
- Du 2129ème au 2131ème lot : Un repas d'une valeur de 40 € au restaurant LE BISTROT DES GOURMETS à MONTLUEL (40 € TTC)
- Du 2132ème au 2134ème lot : Un repas d'une valeur de 40 € au restaurant O DELICE à MONTLUEL (40 € TTC)
- Du 2135ème au 2137ème lot : Un repas d'une valeur de 40 € au restaurant LE CHEVAL BLANC à MONTLUEL (40 € TTC)
- Du 2138ème au 2140ème lot : n repas d'une valeur de 40 € au restaurant L'ESSENTIEL à BRESSOLLES (40 €

TTC)

- Du 2141ème au 2143ème lot : Un repas d'une valeur de 40 € au restaurant L'INSTANT BRASSERIE à DAGNEUX (40 € TTC)
- 2144ème lot : Une excursion guidée Tribu d'une journée dans l'Ain pour 8 personnes maximum avec ALAIN GIROD TOURISME (250 € TTC)
- Du 2145ème au 2149ème lot : Un billet entrée Loisir 1 personne pour le minigolf, location de rosalias ou autres loisirs au MINIGOLF JOY'S CLUB de DIVONNE-LES-BAINS (50 € TTC)
- Du 2150ème au 2159ème lot : Une entrée famille pour 4 personnes à l'accrobranche à FORESTLAND à DIVONNE-LES-BAINS (25 € TTC)
- Du 2160ème au 2161ème lot : Un repas pour 2 personnes d'une valeur totale de 80€ au restaurant LA TERRASSE FLEURIE à DIVONNE-LES-BAINS (80 € TTC)
- Du 2162ème au 2163ème lot : Un cours de cuisine pour 1 adulte "Un chef en devenir" chez COULISSES GOURMANDES à DIVONNE-LES-BAINS (80 € TTC)
- Du 2164ème au 2168ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LE DIV CAFE à DIVONNE-LES-BAINS (30 € TTC)
- Du 2169ème au 2172ème lot : Un repas d'une valeur de 40€ au restaurant LA SUITE à DIVONNE-LES-BAINS (40 € TTC)
- Du 2173ème au 2176ème lot : Un repas d'une valeur de 40€ au restaurant LA TRUITE à DIVONNE-LES-BAINS (40 € TTC)
- Du 2177ème au 2180ème lot : Un repas d'une valeur de 40€ au restaurant LE BON ACCUEIL à DIVONNE-LES-BAINS (40 € TTC)
- Du 2181ème au 2188ème lot : Un repas d'une valeur de 20€ au restaurant CHEZ MADEMOISELLE à DIVONNE-LES-BAINS (20 € TTC)
- Du 2189ème au 2190ème lot : Un repas pour 2 personnes d'une valeur totale de 80€ au restaurant LE RECTILIGNE à DIVONNE-LES-BAINS (80 € TTC)
- Du 2191ème au 2193ème lot : Une balade découverte des plantes pour 2 personnes avec PLEINE NATURE au POIZAT (60 € TTC)
- Du 2194ème au 2195ème lot : Une randonnée VTT accompagnée pour 2 personnes avec VTT Evasion à NURIEUX VOLOGNAT (90 € TTC)
- Du 2196ème au 2198ème lot : Une location avec VTT avec assistance électrique pour 2 personnes demi-journée avec VTT EVASION à NURIEUX VOLOGNAT (60 € TTC)
- Du 2199ème au 2200ème lot : Une baptême parapente pour 1 personne avec DIDIER MARINET à PORT (65 € TTC)
- Du 2201ème au 2203ème lot : Une via Ferrata accompagnée pour 1 personne avec UBAC à Hostias (43 € TTC)
- Du 2204ème au 2206ème lot : Une via Ferrata accompagnée pour 1 personne avec LEZARD DES BOIS à HOSTIAS (45 € TTC)
- Du 2207ème au 2209ème lot : Une séance escalade pour 2 personnes avec LEZARD DES BOIS sur le PLATEAU D'HAUTEVILLE (70 € TTC)
- Du 2210ème au 2213ème lot : Un pass famille 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) demi-journée avec OYOXYGENE à OYONNAX (50 € TTC)
- Du 2214ème au 2217ème lot : Un pass famille 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) au PARCOURS AVENTURE DU BUGÉY (3h) sur le PLATEAU D'HAUTEVILLE (64 € TTC)
- Du 2218ème au 2221ème lot : Un pass 2 adultes au PARCOURS AVENTURE DU BUGÉY sur le PLATEAU D'HAUTEVILLE (40 € TTC)
- Du 2222ème au 2225ème lot : Un pass famille 2 adultes et 2 enfants aux GROTTES DU CERDON à CERDON (62 € TTC)
- Du 2226ème au 2228ème lot : Une rando Bulles Sommière pour 6 personnes avec CAROLINE DAESCHLER

dans les vignes du BUGEY (120 € TTC)

- Du 2229ème au 2232ème lot : Une descente canoë 10 km pour 2 personnes (2h à 3h) avec L'ESQUIMAUDE à PONT D'AIN (40 € TTC)
- Du 2233ème au 2237ème lot : Une randonnée équestre pour 2 personnes (1h) avec la FERME DE MENESTRUEL à PONCIN et ses alentours (34 € TTC)
- Du 2238ème au 2241ème lot : Une balade à dos d'âne 1/2 journée pour 1 personne avec AU PRE DE MON ANE à JUJURIEUX (30 € TTC)
- Du 2242ème au 2249ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LA CUISINE D'AUGUSTINE à PRIAY (30 € TTC)
- Du 2250ème au 2257ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LA CROISEE DES TERROIRS à PONCIN (30 € TTC)
- Du 2258ème au 2265ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant la BRASSERIE DES RIVES DE L'AIN à VARAMBON (30 € TTC)
- Du 2266ème au 2578ème lot : Chèques de 30 € à consommer dans l'Ain (30 € TTC)
- Du 2579ème au 2588ème lot : Une initiation Biathlon (1h) à partir de 8 ans avec l'ECOLE DU SKI Français aux PLANS D'HOTONNES (85 € TTC)
- Du 2589ème au 2608ème lot : Une location de VTT (3h) à assistance électrique enfant avec SERVINATURE sur le PLATEAU DE RETORD (30 € TTC)
- Du 2609ème au 2618ème lot : Une randonnée accompagnée demi-journée avec MONTAGNE AVENTURE sur le PLATEAU DE RETORD (120 € TTC)
- Du 2619ème au 2623ème lot : Une initiation ou perfectionnement tir à l'arc pour 4 personnes (2h) avec ACTIV'PLEIN AIR sur le PLATEAU DE RETORD (60 € TTC)
- Du 2624ème au 2628ème lot : Une balade découverte des plantes de montagne pour 4 personnes (2h) avec ACTIV'PLEIN AIR aux PLANS D'HOTONNES (60 € TTC)
- Du 2629ème au 2638ème lot : Une randonnée équestre pour 1 personne (3h) avec EQUUS PLEINE NATURE sur le PLATEAU DE RETORD (25 € TTC)
- Du 2639ème au 2648ème lot : Une visite de ferme et randonnée alpage avec goûter pour 4 personnes (2h) avec AU RYTHME DU TROUPEAU sur le PLATEAU DE RETORD (48 € TTC)
- Du 2649ème au 2653ème lot : Une initiation ski nautique pour 1 personne (15 min) avec 3D SKI NAUTIQUE à BREGNIER-CORDON (35 € TTC)
- Du 2654ème au 2658ème lot : Une séance bouée tractée pour 2 personnes (15 min) avec 3D SKI NAUTIQUE à BREGNIER CORDON (30 € TTC)
- Du 2659ème au 2663ème lot : Une carte télési nautique pour 1 adulte (2h) avec TELESKI EXO3D à BREGNIER-CORDON (35 € TTC)
- Du 2664ème au 2668ème lot : Une carte télési nautique pour 1 enfant (2h) avec TELESKI EXO3D à BREGNIER-CORDON (32 € TTC)
- Du 2669ème au 2678ème lot : Une balade kayak pour 1 personne demi-journée encadrée avec VERTES SENSATIONS entre CHAMPAGNEUX ET GROSLEE (45 € TTC)
- Du 2679ème au 2693ème lot : Une séance pour 4 personnes à l'OBSERVATOIRE DE LA LEBE et son planétarium à VALROMEY-SUR-SERAN (26 € TTC)
- Du 2694ème au 2698ème lot : Un pass famille pour 2 adultes et 2 enfants au PARC AVENTURE DE LA BRESSE à SAINT ETIENNE DU BOIS (70 € TTC)
- Du 2699ème au 2703ème lot : Un baptême de l'air pour 1 personne en parapente avec AIN VERSION PARAPENTE au MONT MYON (75 € TTC)
- Du 2704ème au 2708ème lot : Un pass famille pour 2 adultes et 2 enfants chez ARBRES ET SENS AVENTURE AU DESSUS DU LAC DE LA GRANGE DU PIN à CUISAT (70 € TTC)
- Du 2709ème au 2713ème lot : Un baptême de l'air en ULM autogyre avec AERO 01 (89 € TTC)

- Du 2714ème au 2715ème lot : Un baptême de l'air en parapente avec PARAPENT'AIN (70 € TTC)
- Du 2716ème au 2717ème lot : Une randonnée aquatique famille (2 adultes et 2 enfants) AVEC REV'EVASION (170 € TTC)
- Du 2718ème au 2719ème lot : Une escapade sommelière pour 8 personnes (maxi) avec Caroline DAESCHLER à ST-MARTIN-DU-MONT (200 € TTC)
- Du 2720ème au 2726ème lot : Une location VTT à assistance électrique 1/2 journée pour 2 adultes avec AIN VELO PASSION à TOSSIAT (50 € TTC)
- Du 2727ème au 2728ème lot : Une initiation en falaise pour 3 personnes sur le sentier du Vertige avec LEZARD DES BOIS (120 € TTC)
- Du 2729ème au 2736ème lot : Un baptême télési nautique ADULTE au TELESKI DE LA RENA à LENT (23 € TTC)
- Du 2737ème au 2744ème lot : Un baptême télési nautique ENFANT au TELESKI DE LA RENA à LENT (20 € TTC)
- Du 2745ème au 2749ème lot : Un baptême de l'air en ULM multiaxe avec GAMILIS AERO à JASSERON (79 € TTC)
- Du 2750ème au 2754ème lot : Une initiation duo pour 2 adultes avec UBAC sur le sentier du vertige vers le ROCHER DU JARBONNET (90 € TTC)
- Du 2755ème au 2757ème lot : Une randonnée "les Pertes de la Valserine" accompagnée pour 4 adultes et 2 enfants (2h à 3h) avec DIDIER MARINET (54 € TTC)
- Du 2758ème au 2760ème lot : Une randonnée "le Crêt d'Eau" pour 4 adultes (3h à 4h) avec DIDIER MARINET (52 € TTC)
- Du 2761ème au 2765ème lot : Une séance escalade demi-journée pour 2 adultes avec ROCK'N JUMP ADVENTURE à CHAMPFROMIER (70 € TTC)
- Du 2766ème au 2770ème lot : Une découverte cani-rando pour 2 adultes (2h) avec L'ATTITUDE NORD à GIRON (60 € TTC)
- Du 2771ème au 2775ème lot : Une location VTTAE demi journée pour 2 adultes chez le RELAIS NORDIQUE à GIRON (70 € TTC)
- Du 2776ème au 2777ème lot : Une visite guidée "douane et contrebande entre Rhône et Valserine" (1h30) pour 9 personnes avec FLORINE BOURRAT à VALSERHONNE (90 € TTC)
- Du 2778ème au 2780ème lot : Une visite guidée du barrage de Génissiat (1h30) pour 4 adultes et 2 enfants à INJOUX GENISSIAT (50 € TTC)
- Du 2781ème au 2784ème lot : Une randonnée en VTTAE accompagnée pour 2 adultes (2h) avec BUGEY VTT EVASION sur le PLATEAU DE RETORD (90 € TTC)
- Du 2785ème au 2790ème lot : Une visite guidée d'une demi-journée pour 4 adultes avec AINSTANTS NATURE en TERRE VALSERINE (48 € TTC)
- Du 2791ème au 2795ème lot : Une randonnée accompagnée sur la Haute-chaîne du Jura pour 4 personnes (3h et 3h30) avec EVASION MONTAGNE sur la HAUTE CHAINE DU JURA (52 € TTC)
- 2796ème lot : Une randonnée aquatique demi-journée pour 3 personnes (3h) avec TAUPE CANYON au CANYON DE CHALEY (108 € TTC)
- 2797ème lot : Une découverte spéléologie demi-journée pour 3 personnes avec TAUPE CANYON dans le BUGEY (150 € TTC)
- 2798ème lot : Une sortie canyoning facile demi-journée pour 3 personnes (4h) avec TAUPE CANYON dans le BUGEY (132 € TTC)
- Du 2799ème au 2801ème lot : Une via ferrata demi-journée pour 4 personnes (2h30) avec VERTICAL SENSATION à HOSTIAZ (148 € TTC)
- Du 2802ème au 2805ème lot : Un accès duo à la journée Parc Aventure avec BRANCHE EVASION à AMBERIEU-EN-BUGEY (46 € TTC)
- 2806ème lot : Une séance de Laser Tag pour 8 personnes (1h30) avec BRANCHE EVASION à

AMBERIEU-EN-BUGEY (120 € TTC)

- Du 2807ème au 2813ème lot : Une balade en stand-up paddle pour 4 personnes (1h) avec NAUTICLUB à SERRIERES-DE-BRIORD (50 € TTC)
- Du 2814ème au 2821ème lot : Une descente rivière Ain en canoë-kayak 14 km pour 2 personnes avec CANOE KAYAK01 à LA BASE DE LONGEVILLE (38 € TTC)
- Du 2822ème au 2828ème lot : Une location canoë demi-journée 14 km pour 2 personnes avec LE CLUB CANOE KAYAK à ST-MAURICE-DE-GOURDANS (50 € TTC)
- 2829ème lot : Un baptême en rafting pour 4 personnes avec ESPACE EAUX VIVES à PORCIEU-AMBLAGNIEU (148 € TTC)
- Du 2830ème au 2833ème lot : Une balade à cheval pour 2 personnes (1h30) avec le RANCH DES BALMETTES à AMBERIEU-EN-BUGEY (66 € TTC)
- Du 2834ème au 2838ème lot : Une balade famille à cheval pour 2 parents et à poney pour 2 enfants (1h) et visite de la mini-ferme avec HEARTHWOOD FAMILY RANCH à LAGNIEU (70 € TTC)
- Du 2839ème au 2846ème lot : Une visite guidée de la ferme pour une famille (2 adultes + 2 enfants) et balade à poney en autonomie au bord de la rivière d'Ain (30 min) pour 2 enfants avec LA FERME DE BRISKA à SAINT-JEAN-DE-NIOST (40 € TTC)
- Du 2847ème au 2852ème lot : Une demi-journée en famille (2 adultes jusqu'à 3 enfants) visite accompagnée des animaux, jeu de piste ludique en autonomie et labyrinthe de maïs à la FERME DU NARAY à LHUIS (50 € TTC)
- Du 2853ème au 2862ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LE BON VIVANT à CHÂTEAU GAILLARD (30 € TTC)
- Du 2863ème au 2872ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LE PETIT RESTO à AMBERIEU-EN-BUGEY (30 € TTC)
- Du 2873ème au 2882ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant TOURMALINE à AMBERIEU-EN-BUGEY (30 € TTC)
- Du 2883ème au 2892ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant L'AINCONTOURNABLE à BLYES (30 € TTC)
- Du 2893ème au 2902ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant L'AUBERGE DE LA VIEILLE CURE CHEZ YSA à ARANDAS (30 € TTC)
- Du 2903ème au 2912ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant AUBERGE DU COQ à PEROUGES (30 € TTC)
- Du 2913ème au 2922ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LE RELAIS DE LA TOUR à PEROUGES (30 € TTC)
- Du 2923ème au 2927ème lot : Un repas d'une valeur de 60€ au restaurant HOSTELLERIE DU VIEUX PEROUGES à PEROUGES (60 € TTC)
- Du 2928ème au 2937ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LA TABLE DES CEDRES à VILLEBOIS (30 € TTC)
- Du 2938ème au 2947ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LA GRANGE A BIERES à LAGNIEU (30 € TTC)
- Du 2948ème au 2957ème lot : n repas d'une valeur de 30€ au restaurant LE LION D'OR à LAGNIEU (30 € TTC)
- Du 2958ème au 2967ème lot : Un repas d'une valeur de 30€ au restaurant LA BICYCLETTE BLEUE à JOYEUX (30 € TTC)
- Du 2968ème au 2971ème lot : Un repas d'une valeur de 60€ au restaurant L'AUBERGE DE L'ABBAYE à AMBRONAY (60 € TTC)

Valeur totale : 104085 € TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les lots de chaque territoire seront attribués quotidiennement lors d'Instants Gagnants (périodes définies en fonction du volume de lots sur le créneau horaire de 5h à 23h) par tirage au sort aléatoire via la plateforme SocialShaker.

Article 6 : Annonce des gagnants

- Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours
- Les gagnants seront instantanément informés de leurs gains via la plateforme Socialshaker à l'issue de leur "Instant Gagnant".

Article 7 : Remise des lots

Les chèques gagnants dématérialisés (e-billets) seront envoyés aux gagnants par mail via une plateforme partenaire Cap Cadeau. Les e-billets sont non fractionnables.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est en cours de dépôt à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant :

- <https://www.ain-tourisme.com/jeu-100000-euros-vacances-ain/>

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <https://www.reglementdejeu.com>.